

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint (pour le Maire empêché).

Date de la convocation : vendredi 16 juin 2023

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint				
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	TOFIL	Raphael	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 M. Mickael LELONG (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

M. Georges TARAIHAU
 M. Lolesio MAUVAKA
 M. Jean-Irénée BOANO
 M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	21
Nombre de votants	:	30

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Nina JULIÉ est désignée secrétaire de séance.

Contre :

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Ivy POIA, Mme Laure MOREAU, Mme Nina JULIÉ, M. Mickael LELONG et M. Frédéric PARENT.

Abstention:

Liste « Tous pour notre Mont-Dore » : M. Petelo SAO.

DELIBERATION N° 56 /23/VI

APPROUVANT LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZI LA COULEE TR 4 DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 22 juin 2023,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°16/22/III du 24/03/2022, approuvant le Budget Primitif annexe Lotissement
ZI La Coulée TR4 de l'exercice 2022,

Vu la note explicative de synthèse n° 38/2023 du 16 juin 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale
et des développements économique et numérique, en date du 07 juin 2023, et après en avoir
délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN,
1^{er} adjoint au Maire, vote le compte administratif du budget annexe Lotissement ZI
La Coulée TR4 de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes comme ci-dessous :

Recettes totales de fonctionnement	2 080 985
Dépenses totales de fonctionnement	2 080 985
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	-

Recettes totales d'investissement	24 867 750
<i>dont solde d'investissement reporté - 001</i>	24 867 750
Dépenses totales d'investissement	4 296 648
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2022	20 571 102

Résultat de clôture de l'exercice 2022	20 571 102
---	-------------------

Article 2 : Le compte administratif du budget annexe Lotissement ZI La Coulée TR4 est arrêté
en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour
l'exercice 2022.

Article 3 : Compte tenu des restes à réaliser, le résultat définitif du compte administratif du
budget annexe Lotissement ZI La Coulée TR4 de l'exercice 2022, s'établit comme
suit :

Les restes à réaliser en investissement	
Recettes en restes à réaliser	-
Dépenses en restes à réaliser	-
Solde des restes à réaliser en investissement	-
Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2022	20 571 102
Résultat définitif de l'exercice 2022	20 571 102

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 JUN 2023

Pour extrait conforme

au registre des délibérations,

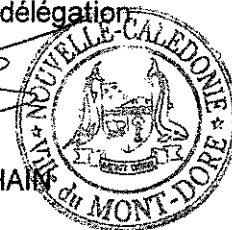
Pour le Maire empêché et par délégation

Le 1^{er} adjoint.

Le secrétaire de séance,


Nina JULIE


Jean-Jacques AFCHAN



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique (SF)
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20230622-56-23-VI-DE
Date de télétransmission : 23/06/2023
Date de réception préfecture : 23/06/2023